

Succès de l'offre publique d'achat simplifiée de Santen Pharmaceutical Co., Ltd. sur les actions et les bons de souscription d'actions de Novagali Pharma SA

Osaka (Japon), Evry (France), 21 décembre 2011 – Santen Pharmaceutical Co., Ltd. (« Santen ») et Novagali Pharma SA (« Novagali ») annoncent le succès de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les bons de souscription d'actions (« BSA ») de Novagali initiée par Santen (l'« Offre »).

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a publié aujourd'hui les résultats de l'Offre, qui s'est déroulée du 2 décembre 2011 au 15 décembre 2011 inclus. Au cours de cette Offre, 7.545.247 actions, 700 BSA 2014 et 5.406 BSA 2019¹ ont été apportés, aux prix respectifs de 6,15 euros par action, 4,03 euros par BSA 2014 et 2,75 euros par BSA 2019.

Compte-tenu des actions détenues préalablement à l'ouverture de cette Offre, Santen détient désormais directement :

- 15.788.594 actions représentant 96,73% du capital social et des droits de vote de Novagali sur la base d'un capital social composé de 16.322.484 actions représentant autant de droits de vote (et 96,91% du capital social et des droits de vote de Novagali après neutralisation des 30.148 actions Novagali auto-détenues qui n'ont pas été apportées à l'Offre) ;
- 700 BSA 2014, représentant 100% des BSA 2014 en circulation ; et
- 5.406 BSA 2019, représentant 100% des BSA 2019 en circulation.

A l'issue de la période d'Offre, les actions non détenues par Santen ne représentent ainsi pas plus de 5% du capital social ou des droits de vote de Novagali après neutralisation des actions auto-détenues par Novagali.

Par conséquent, conformément aux intentions annoncées dans sa note d'information, Santen versera à tous les porteurs d'actions Novagali ayant apporté leurs actions à l'Offre par le biais de la procédure de centralisation, un complément de prix égal à 0,10 euro pour chaque action Novagali effectivement apportée (soit un prix effectif de 6,25 euros par action apportée à l'Offre).

Par ailleurs, Santen a l'intention, telle qu'annoncée dans sa note d'information, de solliciter auprès de l'AMF la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions non apportées à l'Offre en application des dispositions de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, et ce dans un délai de trois mois à compter de la date de clôture de l'Offre, soit au plus tard le 15 mars 2012 et pour un prix correspondant au prix payé dans le cadre de l'Offre, soit 6,25 euros par action, compte tenu du complément de prix visé ci-dessus.

L'AMF publiera la date de mise en œuvre et cette procédure fera l'objet d'un communiqué de presse. A l'issue du retrait obligatoire, les actions Novagali seront radiées d'Euronext Paris.

Jérôme Martinez, Président du Directoire, conclut : « *Nous sommes très heureux que nos actionnaires aient été aussi nombreux à partager notre enthousiasme quant au rapprochement de Novagali avec Santen. Le succès de l'offre de Santen, et l'opération de retrait obligatoire des titres Novagali restant cotés qui s'en suivra, marquent également l'avènement d'une nouvelle étape de l'histoire de Novagali puisqu'à peine après plus d'un an de cotation, c'est donc désormais aux côtés d'un nouvel allié « de poids » que Novagali va poursuivre sa croissance. Je souhaite aujourd'hui adresser mes plus vifs remerciements à nos actionnaires historiques et à ceux qui nous ont rejoint depuis la cotation, pour leur confiance et leur fidélité et les assurer de toute la détermination de nos équipes à poursuivre le développement de nos solutions véritablement innovantes dans le traitement des maladies ophtalmiques* ».

¹ Les 13.624 BSA 2019 restant ont été exercés pendant la période d'Offre et les actions correspondantes ont été apportées à l'Offre.

Akira Kurokawa, President et Directeur Général de Santen a déclaré, *“Nous sommes très heureux du succès de l’Offre. La direction et le personnel de Novagali et de Santen sont très enthousiastes à l’idée que la première phase du processus d’intégration se soit conclue avec succès. Les deux sociétés ont déjà entamé des discussions précises en vue d’atteindre des objectifs communs. Nous sommes convaincus qu’ensemble nous serons en mesure d’offrir des traitements ophtalmiques aux patients du monde entier, en particulier en Europe, et de contribuer à l’amélioration de la qualité de vie de ces patients et de leurs proches. »*

A propos de Santen Pharmaceutical Co. Ltd.

Fondée en 1890, Santen est une société pharmaceutique internationale spécialisée dans les domaines de l’ophtalmologie et des anti-rhumatismes, dont le siège social est situé à Osaka, au Japon. Santen détient au Japon la part de marché la plus élevée dans le domaine des produits pharmaceutiques ophtalmiques disponibles sur ordonnance et est un des leaders mondiaux dans le domaine de l’ophtalmologie. Santen détient des filiales aux Etats-Unis, en Europe et en Asie, notamment Santen Inc. à Emeryville en Californie, Santen OY en Finlande, Santen Pharmaceutical (China) Co., Ltd. à Suzhou en Chine et Santen India Private Limited à Bangalore en Inde.

Pour plus d’informations sur Santen : www.santen.com.

A propos de Novagali Pharma S.A.

Fondée en 2000, Novagali Pharma SA est une société pharmaceutique développant et commercialisant des produits ophtalmiques destinés aux trois segments de l’œil. Grâce à ses trois plateformes technologiques propriétaires, la société dispose d’un portefeuille avancé de produits fortement innovants, dont un est d’ores et déjà commercialisé et deux sont en phase III. Depuis juillet 2010, Novagali Pharma est cotée sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Pour plus d’informations sur Novagali Pharma S.A.: www.novagali.com

Santen Pharmaceutical contact

Takashi Hibi
General Manager
Corporate Communication Group
Santen Pharmaceutical, Co., Ltd.
3-9-19 Shimoshinjo, Higashiyodogawa-ku,
Osaka 533-8651 Japan
Tel: +81-6-6321-7007

Novagali Pharma contact

Geneviève Garrigos
Vice President Communication
Novagali Pharma S.A.
1 rue Pierre Fontaine, Genavenir IV,
F-91058 Evry France
Tel: +33-6-6554-6019